

### ANNEXE 3

#### Les limites des variations des paramètres mesurés

Les tolérances définies dans le présent annexe sont appliquées uniquement aux fins de la vérification des paramètres mesurés par les autorités de surveillance de marché.

Elles représentent les variations admissibles des résultats de mesures effectués lors des essais de vérification et ne doivent pas être utilisées par le fournisseur au niveau des valeurs indiquées dans la documentation technique, ni interprétées par lui comme un moyen d'obtenir une meilleure classification énergétique.

Paramètres mesurés	Tolérances de contrôle
Masse du four domestique (M)	La valeur déterminée ne doit pas dépasser la valeur déclarée de (M) de plus de 5 %.
Volume de la cavité du four domestique (V)	La valeur déterminée ne doit pas être inférieure à la valeur déclarée de (V) de plus de 5 %.
EC <sub>cavité électrique</sub>	La valeur déterminée ne doit pas dépasser la valeur déclarée de EC <sub>cavité électrique</sub> et de plus de 5 %.